



JUIN 2013

LE MOT DU MAIRE

VILLEJUST FACE À SON PLU

Mesdames, Messieurs,

Notre commune va automatiquement changer, compte tenu des nouvelles règles d'urbanisation qui s'imposent à elle.

Ce changement n'est pas le mien, ni celui du conseil municipal. Mais nous devons faire des propositions afin de ne pas nous voir imposer l'inacceptable.

Quelques soient les prochaines échéances, notre devoir n'est pas de tomber dans l'immobilisme, bien au contraire, mais de faire des propositions d'aménagement sur certains secteurs afin de permettre un développement approprié et raisonné de l'urbanisation.

Les secteurs qui sont proposés à l'urbanisation sont ceux qui étaient déjà prévus dans le cadre du Schéma Directeur Local du SIEP en 1998, et repris également dans le cadre du PADD diffusé en décembre 2011.

Nous disons, **NON à une très forte densification**, mais il faut cependant répondre à l'obligation de construire des logements.

Comme je l'ai annoncé lors de la réunion publique du jeudi 23 mai dernier, la transformation de notre Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) est aujourd'hui l'exercice le plus difficile pour la municipalité.

Un PLU doit définir l'affectation et les possibilités de constructions, **afin de permettre une expansion démographique contrôlée et maîtrisée.**

Si notre commune est reconnue et appréciée, ce n'est pas le fruit du hasard !

Il a toujours fallu montrer une volonté forte et nous devons encore agir pour ne pas subir.

Si en 1994, nos élus de l'époque n'avaient pas été combatifs et déterminés, notre commune ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

**« Le Domaine de Villejust », « le Hameau des Coudrayes »,
« l'Allée des pommiers », « la Haute Poupardière », « le Clos des Erables »,
« le Haut des Vignes » et toutes les constructions individuelles n'existeraient pas.**

Ce développement, voulu, contrôlé, maîtrisé a permis à notre commune de ne pas rester un village gaulois.

C'est dans ce même objectif que le POS a été mis en révision le 8 novembre 2010.

Suite →

Mais voilà, depuis le 1^{er} janvier 2013, notre commune est soumise à la loi SRU et celle-ci impose la construction de logements collectifs.

Les nouvelles règles d'urbanisme, dictées par le législateur imposent des constructions avec une forte densité, aussi bien dans l'existant que dans les opérations nouvelles.

Exemple donné :

Il faut densifier très fortement la rue de la mairie.

Comment ? En optimisant, vous pouvez remonter un étage sur les maisons existantes.

(Il faut le prendre avec beaucoup d'humour !)

Notre commune, depuis 1978, rencontre des difficultés dans le cadre de son urbanisation.

La commune n'était pas soumise à la loi SRU.

Même si la commune avait voulu construire des logements collectifs, cela lui était interdit.

Aujourd'hui l'Etat nous fait « rire jaune », 70 735€ de pénalité pour 2013 et le paiement de cette pénalité ne nous soustrait aucunement à l'obligation de construire des logements.

Voilà le tarif à payer pour ne pas avoir construit là où on nous l'interdisait !

Aujourd'hui dans le cadre de notre projet de PLU, les secteurs qui sont proposés permettront encore, d'avoir une expansion démographique contrôlée et maîtrisée comme dans le passé.

Oui, je le revendique, GÉRER C'EST PRÉVOIR, mais encore faut-il en avoir les possibilités.

Ma façon de gérer une situation commence toujours par le dialogue. Mais si les solutions proposées par le conseil municipal pour répondre en partie aux obligations de la loi SRU, qui s'imposent à la commune, ne sont pas prises en considération par l'État et la Région, je n'hésiterai pas à proposer au conseil municipal d'ester en justice l'État et la Région.

Oui, Mesdames, Messieurs, l'urbanisation, la gestion d'une commune ne doit se faire que dans un seul but : **L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Le Maire est toujours en première ligne, mais soutenu par la confiance de l'équipe municipale, je suis serein pour mener à bien cette procédure de révision de POS en PLU.

J'en profite, en mon nom et en celui du conseil municipal, pour saluer les personnes présentes à la réunion publique du 23 mai dernier.

Le Maire,

Serge PLUMERAND.